



## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 687 RELATIF À LA CONSERVATION DES LACS DE LA MINERVE ET OBLIGEANT LE LAVAGE DES EMBARCATIONS**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue par téléconférence et à huis clos le 6 avril 2020, le règlement numéro 687 relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations.

Le but de ce règlement est d'apporter de légères modifications aux annexes et de clarifier certains textes du règlement antérieur numéro 677, lequel sera abrogé.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 16 avril 2020.

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 16 avril 2020, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16 avril 2020.

Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière